



Cafés et restaurants : montant de la redevance SACEM pour 2020

Actualité législative publié le 27/02/2020, vu 2333 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

La redevance SACEM est due pour tous les espaces diffusant de la musique en fond sonore, dans un but d'agrément pour la clientèle d'un établissement.

Redevance Sacem

Les tarifs sont établis selon des barèmes qui dépendent de 2 critères :

- Nombre de places assises dans l'établissement (y compris la terrasse en plein air, si elle est sonorisée)
- Importance de la zone de chalandise (en fonction du nombre d'habitants de la ville où est situé le café ou le restaurant).

Pour les établissements situés à Paris, un forfait particulier est appliqué.

Un forfait réduit s'applique aux établissements adhérant à un groupement professionnel signataire d'un protocole d'accord avec la Sacem.

Les établissements et les diffusions suivants sont exclus des présents tarifs :

- Établissements de type bars et restaurants à ambiance musicale, salons de thé, établissements de restauration rapide
- Diffusions musicales autres que les diffusions de sonorisation, notamment toute diffusion musicale attractive donnée dans le cadre d'animations à caractère musical

Ils sont gérés directement par la Spré.

Montants HT de la redevance Sacem dans les cafés et restaurants (tarifs annuels 2020)

Jusqu'à 2 000	485,68 €	388,54 €	558,52 €	446,82 €	642,31 €	513,85 €	738,63 €	590,90 €
De 2 001 à 15 000	607,10 €	485,68 €	698,17 €	558,54 €	802,88 €	642,30 €	923,32 €	738,66 €
De 15 001 à 50 000	819,57 €	655,66 €	942,52 €	754,02 €	1 083,89 €	867,11 €	1 192,28 €	953,82 €
À partir de 50 001	1 188,41 €	950,73 €	1 366,65 €	1 093,32 €	1 503,31 €	1 202,65 €	1 653,65 €	1 322,92 €
Paris	1 811,54 €	1 449,23 €	2 083,28 €	1 666,62 €	2 291,60 €	1 833,28 €	2 520,75 €	2 016,60 €

Si l'établissement ne comporte pas de places assises ni en salle, ni au bar, ou si le nombre de places assises n'est pas significatif (établissement vaste avec quelques places assises), la contenance est calculée par rapport à la superficie de la salle sonorisée, déduction faite des aménagements fixes (le bar par exemple), en retenant le principe d'une place par m².

Lorsqu'une seule source sonore est utilisée (sans haut-parleur supplémentaire), l'établissement bénéficie d'un abattement de 50 % pour le tarif Sacem et est qualifié de "petit café" pour le montant Spré.

Les établissements dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 80 000 € HT au titre de l'exercice écoulé peuvent bénéficier d'un abattement de 15 %. L'exploitant doit en faire la demande chaque année et fournir les pièces justificatives.

Dans les établissements saisonniers, où la diffusion n'a lieu qu'une partie de l'année, le tarif retenu est équivalent à 30 % du tarif annuel pour une durée d'ouverture jusqu'à 3 mois. Au-delà, un complément de 10 % du tarif annuel est appliqué par mois supplémentaire d'exploitation jusqu'au 10e mois inclus.

Si deux appareils ou plus sont utilisés dans la même salle (TV, chaîne-hifi par exemple), le forfait est majoré de 50 %, sauf dans le cas où l'un des deux appareils est un simple récepteur radio.

Redevance Spré

À la redevance versée à la Sacem en rémunération des droits d'auteur, une redevance additionnelle est collectée par la Sacem au profit de la Spré.

Montants HT de la redevance Spré dans les cafés et restaurants (tarifs annuels 2020)

Jusqu'à 2 000	100,93 €	130,11 €	188,44 €	216,48 €	249,00 €
De 2 001 à 15 000	100,93 €	161,51 €	235,54 €	271,43 €	311,82 €
De 15 001 à 50 000	123,39 €	218,71 €	318,55 €	365,65 €	402,67 €
À partir de 50 001	157,02 €	317,42 €	461,01 €	508,11 €	558,57 €
Paris	235,54 €	483,42 €	703,26 €	773,93 €	851,32 €

À savoir : le minimum annuel de facturation par établissement est 100,93 €. Ce minimum exclut l'application de tout abattement ou réduction.

https://www.assistant-juridique.fr/ouvrir_restaurateur_rapide.jsp

Articles sur le même sujet :

- [Réussir l'ouverture d'un restaurant rapide](#)
- [Réussir la création d'un food-truck](#)
- [Réussir la création de sa SARL](#)
- [Récupérer une facture impayée](#)
- [10 astuces pour éviter les impayés](#)
- [Démission d'un gérant de SARL : mode d'emploi](#)
- [Révoquer un gérant de SARL](#)
- [Dissoudre une SARL](#)
- [Guide pratique de la SARL](#)

- [Comment ouvrir un restaurant rapide en 7 étapes ?](#)
- [Comment ouvrir un kebab ?](#)
- [Comment ouvrir un fast-food ?](#)
- [Comment ouvrir une friterie ?](#)

- Comment ouvrir une pizzeria ?
- Comment ouvrir une sandwicherie ?
- Comment ouvrir une crêperie ?
- Qu'est-ce qu'un business plan ? Exemples de business plan
- Comment réaliser facilement un business plan en 4 étapes
- Qu'est-ce qu'une entreprise individuelle ?
- En quoi consiste la micro-entreprise ?
- Comment créer une SARL en 10 étapes ?
- Ouvrir un restaurant : les règles de sécurité pour l'accueil au public
- Ouverture d'un ERP : la visite de la commission de sécurité
- Ouvrir un restaurant : les règles d'hygiène à respecter
- Quelles formations suivre pour ouvrir un restaurant ?
- Ouvrir un restaurant : les droits et responsabilités du restaurateur
- La location-gérance : avantages et inconvénients
- Bail commercial : peut-on changer l'activité ou la destination des lieux ?